

Annexe I – Tarifs de distribution d'électricité au 1^{er} avril 2028

Volet 1

Suivant la décision D-2026-033 rendue par la Régie de l'énergie

« ANNEXE I
« (Article 22.0.1)

« TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
1^{er} avril 2028

Les composantes des tarifs autres que les prix indiqués dans la présente annexe correspondent à celles qui ont été approuvées par la Régie de l'énergie dans la décision [D-2026-033](#)

Tarif	Description	Prix
D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	40 premiers kWh par jour	7,365 €
	Reste de l'énergie	12,097 €
DP	Premiers 1 200 kWh par mois	7,265 €
	Reste de l'énergie	11,044 €
	Prime de puissance, été (> 50 kW)	5,670 \$
	Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	7,673 \$
	Minimum par mois – monophasée	13,833 \$
	Minimum par mois – triphasée	20,750 \$
DM	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	40 premiers kWh par jour par multiplicateur	7,365 €
	Reste de l'énergie	12,097 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,673 \$
DT	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur	46,154 €
	Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	5,454 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	31,888 €
	Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW × multiplicateur)	7,673 \$
Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option I	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture	4,920 €
Option de crédit hivernal – D	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	61,751 €
Flex D	Frais d'accès au réseau par jour	46,154 €
	En période d'hiver :	
	40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe	5,099 €
	Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe	9,899 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	49,060 €
	En période d'été :	
40 premiers kWh par jour	7,365 €	
Reste de l'énergie	12,097 €	
G	Frais d'accès au réseau par mois	16,624 \$
	Prime de puissance (> 50 kW)	23,786 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	13,349 €
	Reste de l'énergie	10,275 €
	Minimum par mois – Monophasée	16,624 \$
	Minimum par mois – Triphasée	49,871 \$
G – Courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal	16,624 \$
	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	8,127 \$
Option de crédit hivernal – G	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	67,415 €
Flex G	Frais d'accès au réseau par mois	16,624 \$
	En période d'hiver :	
	Énergie consommée en dehors des événements de pointe	10,963 €
	Énergie consommée pendant les événements de pointe	60,904 €
	En période d'été :	
	Énergie consommée	13,349 €
Minimum par mois – Monophasée	16,624 \$	
	Minimum par mois – Triphasée	49,871 \$

M	Prime de puissance Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	19,658 \$ 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$
M – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$
G9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,703 \$ 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$
G9 – Courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,624 \$ 8,127 \$
GD	Prime de puissance Prix de l'énergie – Période d'été Prix de l'énergie – Période d'hiver Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	7,140 \$ 8,426 € 20,877 € 16,624 \$ 49,871 \$
Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	5,029 €
BR	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	14,100 € 27,448 € 18,780 € 16,624 \$ 49,871 \$
Flex M	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois Reste de l'énergie Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée	19,658 \$ 4,274 € 67,415 € 6,781 € 5,029 € 16,624 \$ 49,871 \$
Flex G9	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe Énergie consommée pendant les événements de pointe En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois – Monophasée Minimum par mois – Triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	5,703 \$ 10,920 € 67,415 € 13,590 € 16,624 \$ 49,871 \$ 13,955 \$
L	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	16,194 \$ 4,118 € 9,492 \$ 28,472 \$
LG	Prime de puissance Prix de l'énergie Prime pour puissance disponible inutilisée	17,858 \$ 4,659 € 41,492 \$
H	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	7,140 \$ 7,216 € 24,377 €
LD – Option ferme	Prime de puissance Énergie – Jours autres que jours de semaine en hiver Énergie – Jours de semaine en hiver	7,140 \$ 7,216 € 24,377 €
LD – Option non ferme	Prime de puissance par jour – Interruptions planifiées Prime de puissance par jour – Interruptions non planifiées Prix de l'énergie Prime de puissance – Maximum par mois	0,714 \$ 1,428 \$ 7,216 € 7,140 \$
LD – Option non ferme	Prix par kWh consommé sans autorisation	67,415 €
LP	Redevance annuelle Prix par kWh consommé sans autorisation	1 348,300 \$ 67,415 €

Option de gestion de de la demande de puissance – Engagement	Sous-option I	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	55,936 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option II	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	58,173 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option III	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	55,936 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €
	Sous-option IV	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	58,173 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €
	Sous-option V	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,717 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option VI	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option VII	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	72,717 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €
	Sous-option VIII	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €
	Sous-option IX	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option X	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$
	Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €
	Sous-option XI	
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	74,954 \$
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
Sous-option XII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
Sous-option XIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	
Sous-option XIV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	
Sous-option XV		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	77,191 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
Sous-option XVI		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
Sous-option XVII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	
Sous-option XVIII		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	81,665 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	5,594 €	
Sous-option XIX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	79,428 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
Sous-option XX		
Crédit nominal fixe pour la période d'hiver	81,665 \$	
Crédit nominal variable pour chaque heure d'événement de pointe	39,155 €	
	Crédit pour engagement pluriannuel : Engagement pour 2 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 5 % Engagement pour 3 périodes d'hiver consécutives : crédit fixe effectif × 10 % Prime pour non-respect de l'engagement pluriannuel : Crédit fixe effectif de l'année d'abandon × nombre d'années restant à l'engagement × 50 %	
	Crédit pour préavis plus court (par kWh)	78,310 €
	Premier événement de pointe non respecté : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	1,690 \$ 6,768 \$
	Événements de pointe non respectés subséquents : Prime (par kW) Montant par kW pour calcul de la prime maximale	4,821 \$ 19,287 \$

Option de gestion de la demande de puissance – Latitude	Prime pour inscription en cours d'hiver applicable au total des crédits : Entre le 1 ^{er} et le 31 décembre : 25 % Entre le 1 ^{er} et le 31 janvier : 50 % Entre le 1 ^{er} et le 28 ou le 29 février : 75 % Entre le 1 ^{er} et le 31 mars : 100 %	
	Sous-option I : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	48,105 \$
	Sous-option II : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	80,547 \$
	Sous-option III : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	91,734 \$
	Sous-option IV : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	99,565 \$
	Sous-option V : crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW en semaine)	107,397 \$
	Sous-option FDS : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 3 heures (par kW en fin de semaine)	2,025 \$
	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver pour une interruption durant un événement de pointe de 4 heures (par kW en fin de semaine)	2,707 \$
	Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe n'est transmis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : – 15 % de la puissance maximale appelée pendant la période d'hiver × – ou	80,705 \$ 24 455,898 \$
Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,557 €
Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,869 €
Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période non autorisée	1,119 \$
Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,557 €
	Abonnements au tarif LG : Prix plancher : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,869 €
Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale de 20 %	
Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher : prix de l'énergie au tarif L	4,117 €
	Prix du kWh au-delà de la puissance de référence en période de restriction	1,118 \$
Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou plus	Majoration maximale du prix moyen : 4 % Majoration minimale du prix moyen : 1 %	
Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance – 12 périodes ou moins	Majoration de 4 % du prix moyen	
Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	67,415 €
Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplicateur (par kWh)	13,484 €
CB – Moyenne puissance	Prime de puissance	19,658 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh par mois pour de la consommation d'énergie autorisée	6,781 €
	Reste de la consommation d'énergie autorisée	5,029 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	20,224 €
	Minimum par mois – Monophasée	16,624 \$
Minimum par mois – Triphasée	49,871 \$	
CB – Grande puissance	Prime de puissance	17,858 \$
	Prix de l'énergie pour la consommation autorisée	4,659 €
	Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	20,224 €
CB – Moyenne et grande puissance	Prix de l'énergie au-delà du seuil de 5 % en période de restriction	1,118 \$
Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance (> 50 kW)	23,786 \$
	Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois	13,349 €
	Reste de l'énergie	10,275 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	19,658 \$
	Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois	6,781 €
	Reste de l'énergie	5,029 €
Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces – Faible facteur d'utilisation	En période de chauffage : Prix de l'énergie : T° ≥ -12 °C ou -15 °C	7,539 €
	Prix de l'énergie : T° < -12 °C ou -15 °C	67,415 €
	En période sans chauffage : Prime de puissance	5,703 \$
	Prix de l'énergie	13,590 €
	Majoration pour mauvais facteur de puissance	13,955 \$

Tarif F	Prime de puissance par mois	60,351 \$
Tarif FP	Si la puissance installée est inférieure ou égale à 50 kW :	
	Prime de puissance par mois	1,449 \$
	Si la puissance installée est supérieure à 50 kW :	
	Prime de puissance par mois	6,695 \$
	Minimum par mois – Monophasée	16,624 \$
	Minimum par mois – Triphasée	49,871 \$
Éclairage public – Service général	Prix de l'énergie	13,970 ¢
Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) – Par luminaire	30,337 \$
	Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) – Par luminaire	33,049 \$
	Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) – Par luminaire	35,676 \$
	Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) – Par luminaire	41,866 \$
	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) – Par luminaire	31,267 \$
Éclairage Sentinelle – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire	56,104 \$
	20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire	73,941 \$
Éclairage Sentinelle – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W) – Par luminaire	44,089 \$
	20 000 lumens (ou 400 W) – Par luminaire	63,546 \$
Crédit d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension ≥ 5 kV, mais < 15 kV	0,7684 \$
	Tension ≥ 15 kV, mais < 50 kV	1,2314 \$
	Tension ≥ 50 kV, mais < 80 kV	2,7493 \$
	Tension ≥ 80 kV, mais < 170 kV	3,3631 \$
	Tension ≥ 170 kV	4,4441 \$
Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension ≥ 5 kV	0,2976 ¢
Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance	22,295 ¢
Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	7 078,576 \$
Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques	6 741,498 \$
	Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 741,498 \$